

2010\_B070

**OBJET : Fonds d'intervention à destination des associations - Attributions de subvention avec convention d'objectifs**

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puylobier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI  
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC  
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

**Excusé(e)s :**

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau  
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence  
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence  
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon  
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence  
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence  
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence  
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence  
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet  
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence  
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence  
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

Direction Générale Adjointe  
Rayonnement Culturel et Sportif  
Et Equipements Communautaires  
Direction de la Culture

**BUREAU DU 04 FEVRIER 2010**

Rapporteur : Monsieur BONFILLON

Objet : Politique Culturelle - Fonds d'intervention à destination des associations - Attribution de subventions avec convention d'objectifs.

Décision du Bureau.

Par délibération du 19.10.01 la Communauté décidait de la création d'un Fonds d'intervention permettant d'aider financièrement les initiatives culturelles de portée intercommunale développées par les associations ou les communes membres. Les montants de ces subventions sont supérieures à 23 000 € et nécessitent donc des conventions d'objectifs. Cette délibération concerne 16 associations pour un montant total de 685 454 €.

Le fonds d'intervention à destination des associations intéresse uniquement les manifestations sur la base des critères validés par le Conseil de Communauté et rappelés ci-après :

- le montant du Fonds est ajusté chaque année dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif.

- Les opérations sont en rapport avec la compétence communautaire et dépassent le strict cadre communal.
- La participation communautaire est limitée de la manière suivante :
  - ⇒ 30% maximum du budget de l'opération (hormis les opérations communautaires).
- L'instruction communautaire de la demande inclut la sollicitation de l'avis du Maire de la commune.
- Toutes les demandes de subvention qui vous sont présentées dans ce rapport ont reçu un avis favorable des Maires des communes concernées.

Les tournées communautaires sont des opérations en rapport avec la « politique culturelle communautaire » et dont la diffusion dépasse le strict cadre communal (expositions, spectacles, ateliers pédagogiques...). La diffusion de ces opérations sur une partie variable du territoire communautaire a justifié la décision des membres de la Commission Culture de soutenir financièrement ces opérations au delà des 30% du budget prévisionnel de l'opération.

Il vous est donc aujourd'hui proposé, sur la base de la liste ci-jointe de procéder à l'attribution des subventions dans le cadre du fonds d'intervention à destination des Associations. Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission Culture du 13 janvier 2010.

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Bureau Communautaire 2005-B086 du 08 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions ;

VU la délibération A 2009/143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subventions n'excédant pas 150 000 € ;

En conséquence, et au vu de ce qui précède, je vous demande mes chers collègues :

➤ **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes :

- 25 500 € à l'association La Porte des Etoiles (Les Pennes-Mirabeau) pour le Festival de théâtre et des arts de la rue « Lou Mirabeou ». N° GU 2010-00033.
- 45 000 € à l'association Charlie Free (Vitrolles) pour la 13<sup>ème</sup> édition du « Charlie Jazz Festival ». N° GU 2010-00045.
- 53 000 € à l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence pour les « Rencontres du 9<sup>ème</sup> Art » (50 000 €) et l'exposition Vincent Beaurin à l'atelier Cézanne (3 000 €).
- 50 000 € à l'association Les Concerts d'Aix (Aix-en-Provence) pour la programmation musicale 2010. N°GU : 2010-00091.
- 52 385 € à l'association Estock Fish pour une tournée communautaire sur 5 communes « L'Affabulatoire ». N°GU : 2010-00070.
- 90 000 € à l'association Le Cirque désaccordé pour une tournée communautaire sur 5 communes « Le cirque désaccordé en Pays d'Aix ». N°GU : 2010-00183.
- 38 500 € à l'association La Place Blanche pour une tournée communautaire sur 7 communes « Granada Mix ». N°GU : 2010-00047.
- 48 000 € à l'association Hip Hop Soul Style pour une tournée communautaire sur 4 communes (32 080 €) et pour le Hip Hop International Championship (15 920 €) . N° GU : 2010-00057.
- 27 200 € à l'association Très Grand Groupe de Gospel pour une tournée communautaire sur 8 communes « Victory ». N°GU : 2010-00061.
- 32 400 € à l'association Quartiers Nord pour une tournée communautaire sur 3 communes « Dégun de la canebière ». N°GU : 2010-00135.
- 40 000 € à l'association ASPPA pour une tournée communautaire, projets pédagogiques avec 8 écoles (22 000 €) et pour une exposition rétrospective « Mémoires de paysages » (18 000 €). N°GU : 2010-00003.

- 46 314 € à l'association Symbléma pour une tournée communautaire sur 6 communes « Playblick ». N°GU : 2010-00019.
- 23 000 € à l'association ARTESENS PACA pour une tournée communautaire sur 6 communes « il était une fois la Provence ». N°GU : 2010-00031.
- 36 000 € à l'association Théâtre du Maquis pour une tournée communautaire sur 6 communes. N°GU : 2010-00048.
- 45 155 € à l'association Atelier du Possible pour une tournée communautaire sur 11 communes « Immenses et minuscules ». N°GU : 2010-00076.
- 33 000 € à l'association Cie La Rumeur pour une tournée communautaire sur 10 communes « Ah oui, mais non ». N°GU : 2010-00069.

➤ **D'APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs type à conclure avec les associations bénéficiaires, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

➤ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents ;

➤ **DE DIRE QUE** les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre 6574/ 33.

| N° GU                    | Nom Association      | Commune             | Manifestation                                              | Dates Projet                | Subvention N-1             | Total Budget prévisionnel   | Subvention sollicitée | Bilan N-1 | Avis Commission |
|--------------------------|----------------------|---------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------|-----------------|
| 2010-00033               | La porte des étoiles | Les Pennes-Mirabeau | Festival de théâtre et des arts de la rue "Lou Mirabeou"   | Du 4 au 6 juin 2010         | 28 000 €                   | 85 000 €<br>(30%=25 500 €)  | 28 000 €              |           | 25 500 €        |
| 2010-00045               | Charlie Free         | Vitrolles           | 13ème édition du "Charlie Jazz Festival"                   | Du 2 au 4 juillet 2010      | 45 000 €                   | 201 000 €                   | 50 000 €              |           | 45 000 €        |
|                          | Office de Tourisme   | Aix-en-Provence     | "Rencontres du 9ème Art": 7ème édition du Festival de BD   | Du 23 mars au 25 avril 2010 | 50 000 €                   | 191 911 €<br>(30%=57 573 €) | 60 000 €              | RAS       | 50 000 €        |
| 2010-00091               | Les Concerts d'Aix   | Aix-en-Provence     | Programmation musicale                                     | D'octobre 2009 à juin 2010  | 50 000 €                   | 305 130 €                   | 50 000 €              | Bilan N-1 | 50 000 €        |
|                          | Office de Tourisme   | Aix-en-Provence     | Exposition d'œuvres de Vincent Beaurin à l'atelier Cézanne | Été 2010                    | 1ère demande sur ce projet | 25 000 €<br>(30%=7500 €)    | 12 000 €              | -         | 3 000 €         |
| <b>Total : 173 500 €</b> |                      |                     |                                                            |                             |                            |                             |                       |           |                 |

**Tournées communautaires**

| N°GU       | Nom Association              | Thème projet | Projet                                                                                                                                                                                               | Communes intéressées                                                                                             | Prix unitaire Tournée | Coût total Tournée |
|------------|------------------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------|
| 2010-00070 | L'estock Fish                | Cirque       | L'Affabulatoire: spectacle de cirque nouveau, foire et jeux forains, ateliers d'initiation aux arts du cirque. Implantation d'une semaine du chapiteau                                               | 5 communes: Le Tholonet; Rognes; Trets; Vauvenargues; Lambesc                                                    | 10 477 €              | 52 385 €           |
| 2010-00183 | Le Cirque désaccordé         | Cirque       | "Le cirque désaccordé en Pays d'Aix": Installation du chapiteau et diffusion et création de la Cie, activités pédagogiques (initiation aux arts du cirque, préfiguration école itinérante du cirque) | 5 communes: Aix; Meyrargues; Le Tholonet; Peyrolles; Châteauneuf-le-Rouge.                                       | 24 000 €              | 90 000 €           |
| 2010-00047 | Association La Place Blanche | Danse        | "Granada Mix": 2 spectacles                                                                                                                                                                          | 7 communes: Les Pennes-Mirabeau; Bouc Bel Air; Vauvenargues; Vitrolles; Le Puy Sainte Réparate; Rousset; Peynier | 6 500 €               | 38 500 €           |

|            |                             |                    |                                                                                                                          |                                                                                                                              |          |          |
|------------|-----------------------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| 2010-00057 | Hip Hop Soul Style          | Danse              | Danse Hip Hop composée de 3 spectacles: "Boîte à Musique"; "Osmose" et "Freestyle" et Hip Hop International championship | 4 communes: Trets; Fuveau; Meyrargues; Meyreuil                                                                              | 8 020 €  | 48 000 € |
| 2010-00061 | Très Grand Groupe de Gospel | Musique actuelle   | Concerts "Victory" interprétés par une cinquantaine de chanteurs                                                         | 8 communes: Pertuis; Simiane-Collongue; Saint-Estève -Janson; Meyrargues; Mimet; Coudoux; Saint-Cannat; Les Pennes-Mirabeau. | 3 400 €  | 27 200 € |
| 2010-00135 | Quartiers Nord              | Musique actuelle   | "Dégun de la canebière"                                                                                                  | 3 communes: La Roque d'Anthéron, Lambesc, Bouc Bel Air                                                                       | 12 050 € | 32 400 € |
| 2010-00003 | ASPPA                       | Projet pédagogique | "Mémoires de pierres": projet artistique en milieu scolaire et expo rétrospective                                        | 8 écoles: 2 à Mimet; 1 Plan de Meyreuil; , 1 La Roque d'Anthéron; 1 Lambesc; 1 Ventabren; 2 Aix                              | 3 346 €  | 40 000 € |

|            |                     |                    |                                                                                                                         |                                                                                                                                                            |         |          |
|------------|---------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------|
| 2010-00019 | Symbléma            | Projet pédagogique | "Playback": projet musical                                                                                              | 6 communes: Châteauneuf-le-Rouge; Trets; Les Pennes-Mirabeau; Peyrolles; La Roque d'Anthéron; Cabriès                                                      | 7 719 € | 46 314 € |
| 2010-00031 | ARTESENS PACA       | Projet pédagogique | "Il était une fois la Provence": projet artistique tout public                                                          | 6 communes: Rognes; Meyreuil; Venelles; Aix; Saint-Cannat; Le Puy Sainte Réparate                                                                          | 4 541 € | 23 000 € |
| 2010-00048 | Théâtre du Maquis   | Théâtre            | 3 spectacles: "Le Cabaret des hérétiques" (4 communes); "La Cie des spectres" (3 communes); "Les bougres" (3 communes)  | 6 communes: Saint-Estève Janson; Peyrolles; Meyrargues; Ventabren; Rousset; Eguilles                                                                       | 8 100 € | 36 000 € |
| 2010-00076 | Atelier du Possible | Théâtre            | "Immenses et minuscules": pièce créé pour le XXème anniversaire de la signature de la Charte Internationale de l'Enfant | 11 communes: Châteauneuf-le-Rouge; Eguilles; Peynier; Peyrolles; Puylobier; Rognes; La Roque d'Anthéron; Saint Cannat; Saint-Estève-Janson; Mimet, Lambesc | 4 105 € | 45 155 € |

|              |           |         |                                                                                                                             |                                                                                                                                                                         |         |                  |
|--------------|-----------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------------|
| 2010-00069   | La Rumeur | Théâtre | "Ah oui mais non":<br>Spectacle interactif<br>recréant<br>l'atmosphère des<br>guinguettes autour<br>d'une caravane<br>scène | 10 communes: Coudoux;<br>Chateauneuf-le-Rouge;<br>Fuveau; Rognes; Saint-<br>Cannat; Le Tholonet;<br>Trets; Saint-Estève-<br>Janson; Les Pennes-<br>Mirabeau, Puyfoubier | 3 754 € | 33 000 €         |
| <b>Total</b> |           |         |                                                                                                                             |                                                                                                                                                                         |         | <b>511 954 €</b> |

Direction de la CULTURE

---

CONVENTION D'OBJECTIFS 2009

---

Entre

**La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc BP 322, 13611 Aix-en-Provence  
Cedex 1, représentée par Monsieur Jean BONFILLON, son Vice-Président  
délégué à la Politique et aux équipements Culturels ;  
désignée sous le terme « **La Communauté** »,

D'une part,

Et

L'Association dénommée « ... »

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé  
.....N° siret : .....code....., représentée par son Président, .....;  
désignée sous le terme l' « **association** »,

---

D'autre part.

## Préambule

La Communauté du Pays d'Aix est désormais le partenaire privilégié des associations qui participent au rayonnement culturel du territoire démontrant ainsi sa volonté de soutenir la création, la diffusion artistique et l'action culturelle avec des actions culturelles accessibles au plus grand nombre.

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste

- ☐ Sa reconnaissance du rôle joué par les associations oeuvrant dans le domaine de la culture sur le territoire communautaire, en cohérence avec les orientations de la politique culturelle communautaire.
- ☐ Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale
- ☐ Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l' « **association** » s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

Organisation de.....

A cette fin, l' « **association** » s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année 2009.

## ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION

Le programme de diffusion de la manifestation est prévu à partir du .....  
jusqu'au.....

En conséquence, la présente convention est conclue pour la durée de  
l'opération visée à l'article 1.

## ARTICLE 3 - MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

### 3.1. Responsabilités de l'association

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de  
l'« **association** » et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers  
sans l'accord préalable de la Communauté.

L'« **association** » s'engage en outre :

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à  
l'exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-  
01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif  
aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations  
(arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance  
nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour  
l'objet de la présente convention. L'« **association** » assure le paiement  
des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à  
chaque demande de la Communauté.

### 3.2. Budget prévisionnel de l'opération

L'annexe à la présente convention précise :

- le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;
- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

### **3.3. Communication**

L' « association » s'engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

L' « association » s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

### **3.3. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix**

La participation financière de la Communauté s'élève à .....Euros.

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

### **3.4. Modalités de versement de la subvention**

Un premier acompte, correspondant à 70 % du montant total de la subvention sera versée à l' « association » à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

### **3.5. Ajustement de la subvention**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel, la subvention de la Communauté sera calculée sur la base des 30% des dépenses du bilan fourni par l'« **association** » (pourcentage validé par le Conseil de Communauté pour les subventions culturelles).

## **ARTICLE 4 - CONTROLE -EVALUATION**

### **4.1. Statuts**

L'« **association** » s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association.

### **4.2. Compte de résultats - bilan**

L'« **association** » s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan de la manifestation, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Si l'« **association** » est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier de l'association et éventuellement l'expert comptable agréé de l'association.

### **4.3. Contrôle**

L'« **association** » s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute

pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

#### **4.4. Suivi**

L'« association » s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

#### **4.5. Evaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l'« association » auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

### **ARTICLE 5 -RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectuels inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave de l'association, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit prorata temporis.

## **ARTICLE 6 - AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Vice - Président, délégué  
à la Politique et aux équipements  
culturels

Pour l'Association

Le Président

Jean BONFILLON

---

**Annexe : budget prévisionnel de l'opération**

**FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 4 FEVRIER 2010**

**OBJET DU RAPPORT : Politique Culturelle - Subventions aux associations avec conventions d'objectifs - Décision du Bureau**

DIRECTION/SERVICE : CULTURE

Nom du Rédacteur du rapport : AC, MICHIELS  
 Nom du Correspondant financier : Chantal TASSY  
 Code service (astre) : 2C

TEL : 04 42 93 91 53  
 TEL : 04 42 93 91 56

☐ Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

☐ Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

€

*Imputation comptable*

Nature/Fonction : **6574-33 LC 8903** OU N° Opération :

| INSCRIT 2010 | Réalisé   | Disponible avant rapport | Montant du rapport | Disponible après rapport |
|--------------|-----------|--------------------------|--------------------|--------------------------|
| 4 096 500    | 1 401 094 | 2 695 406                | 685 454            | 2 009 952                |

*Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices*

| 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|------|------|------|------|------|
|      |      |      |      |      |

**OBJET : Fonds d'intervention à destination des associations - Attributions de subvention avec convention d'objectifs**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAINS MASINI

